

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2026



IDENTIFICATION DU BÉNÉVOLE

Numéro du bénévole :

Nom	Nom à la naissance	Prénom	Autre prénom	Sexe F ☐ M ☐ Non-binaire ☐	
Numéro civique	Nom de la rue	App..	Ville	Province	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	Téléphone (bureau)	No poste	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	
Courriel	Numéro du permis de conduire		Expiration (AAAA/MM/JJ)		
Conduite manuelle Oui ☐ Non ☐	Des restrictions sont-elles imposées à votre permis? Non ☐	Groupe ou entreprise qui organise votre soirée à l'Opération Nez rouge, s'il y a lieu			
Nom de votre compagnie d'assurances (obligatoire pour l'escorte motorisée)		Numéro de la police d'assurance		Expiration (AAAA/MM/JJ)	

RÔLE(S) DÉSIRÉ(S)

☐ ESCORTE MOTORISÉE ☐ CHAUFFEUR ☐ PARTENAIRE ☐ AUTRE(précisez) :

AUTODÉCLARATION - DÉCLARATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

ÉTAPE 1 | Il est obligatoire de déclarer toute infraction, accusation ou ordonnance, quelle que soit son ancienneté. Chaque candidature est évaluée individuellement. Même si une infraction ne figure pas explicitement dans les critères de sélection présentés sur ce formulaire d'inscription, l'Opération Nez rouge se réserve le droit de refuser une candidature en fonction de la nature, de la gravité ou du moment où l'infraction, l'ordonnance ou l'accusation a été commise. Conformément aux principes de la Charte des droits et libertés de la personne, seuls les antécédents judiciaires ayant un lien direct et pertinent avec les fonctions associées au rôle bénévole choisi sont pris en considération. Cette approche vise à assurer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des bénévoles, des partenaires et de la clientèle, tout en respectant les droits des personnes candidates.

Infractions criminelles	☐ Je n'ai pas été déclaré.e coupable d'une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger ou, si j'ai été déclaré.e coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu le pardon.
	☐ J'ai été déclaré.e coupable au Canada ou à l'étranger, pour une infraction ou des infractions criminelles.
Accusations pendantes	☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger
	☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour une infraction ou des infractions criminelles.
Ordonnances judiciaires	☐ Je ne fais pas l'objet d'une accusation pendante pour une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger
	☐ Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accusations encore pendantes, au Canada ou à l'étranger, pour une infraction ou des infractions criminelles.

ÉTAPE 2 | Toute réponse affirmative à l'une des affirmations de l'autodéclaration doit être accompagnée de précisions dans l'espace prévu ci-dessous.

NATURE DE L'INFRACTION / ACCUSATION / ORDONNANCE	DATE (AAAA/MM/JJ)	LIEU DE L'ÉVÈNEMENT

CONSENTEMENT ET ENGAGEMENT DU BÉNÉVOLE

J'autorise l'Opération Nez rouge (ONR) et tout corps policier ayant juridiction sur toute la province ou une partie de la province dans laquelle je réside à vérifier mes antécédents judiciaires dans le but d'appliquer les critères de sélection élaborés par l'ONR qui sont reproduits au verso de ce formulaire. Toutefois, seuls les antécédents qui, de l'avis de l'ONR, sont incompatibles avec l'affectation seront considérés. Si mon affectation nécessite la conduite d'un véhicule routier, j'autorise l'ONR ou tout corps de police à vérifier la validité de mon permis de conduire. Je consens également à ce que le corps de police ayant fait les vérifications transmette les résultats à l'ONR. Toute fausse déclaration entraînera le rejet de la candidature. De plus, entre le moment où je transmets ce formulaire et ma participation à titre de bénévole, je m'engage à informer l'ONR de toute nouvelle accusation relative à une infraction ou à un acte criminel portés contre moi, de même que toute déclaration de culpabilité relative à une telle infraction ou à un tel acte. Conformément à la loi, l'ONR ou son représentant s'engage à traiter confidentiellement tous les renseignements et données obtenus des clients et des bénévoles de l'organisme. Toute formule de déclaration sera considérée comme incomplète et sera retournée à l'expéditeur si elle n'est pas signée ou si des questions n'ont pas été répondues. Je m'engage également à respecter les devoirs du bénévole dont j'ai pris connaissance au verso de ce formulaire. Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts et complets.

SIGNATURE

X

DATE

(AAAA/MM/JJ)

N.B. Ce formulaire d'inscription est valide pour la campagne 2026. L'Opération Nez rouge se réserve le droit de révoquer la candidature en tout temps.

- ☐ En cochant cette case, je consens à ce que mon nom, des images et des photos de moi soient utilisés à des fins de promotion par l'Opération Nez rouge, ses partenaires, ses sociétés affiliées, ses agents, ses employés, ses représentants, ses licenciés et mandatés, sans aucun préavis ni compensation.
- ☐ Je ne désire pas que l'Opération Nez rouge me contacte pour la campagne 2027.
- ☐ Je ne désire pas recevoir de publicité de la part de l'Opération Nez rouge pour la campagne en cours.

Avez-vous déjà été bénévole à l'Opération Nez rouge? Oui ☐ Non ☐

ZONE RÉSERVÉE À LA VÉRIFICATION POLICIÈRE

Vérifié par (nom et matricule)	Répond aux critères	Oui ☐ Non ☐
	Ne peut être chauffeur	☐
Commentaires	Ne peut être escorte motorisée	☐
	Ne peut être partenaire	☐
	Date :	

COMITÉ ONR

Approbation par (nom)	Le bénévole a fourni un certificat de bonne conduite
	☐
Raison	Résultat final
	Accepté ☐ Refusé ☐
Date :	

Veuillez retourner ce formulaire le plus rapidement possible :

ONR Péninsule acadienne

79 Allée Justin
Pokemouche, NB, E8P 0E2

ou par courriel à

peninsule-acadienne
@operationnezrouge.com

Cette grille résume les principaux critères de sélection de l'Opération Nez rouge. Elle ne constitue pas une liste exhaustive. Chaque candidature est évaluée individuellement. Même si une infraction ne figure pas dans ce tableau, l'Opération Nez rouge se réserve le droit de refuser une candidature en fonction de la nature, de la gravité ou du moment de l'infraction, de l'ordonnance ou de l'accusation. Conformément à la Charte des droits et libertés de la personne, seuls les antécédents judiciaires ayant un lien direct et pertinent avec les fonctions bénévoles visées sont pris en considération. Cette approche vise à assurer un environnement sécuritaire pour l'ensemble des bénévoles, des partenaires et de la clientèle.

- **Conduite automobile** : conduite avec capacités affaiblies, permis restreint ou sanctionné (peut limiter les rôles : partenaire ou escorte motorisée seulement).
- **Vol, fraude ou méfait mineur (- de 5 000 \$)** : acceptation possible avec restrictions selon le délai et le contexte.

- **Violence** : voies de fait simples, menaces, harcèlement criminel, intimidation, intrusion de nuit.
- **Conduite automobile** : conduite dangereuse, délit de fuite, refus d'obtempérer.
- **Atteinte à la vie privée** : voyeurisme, fausse déclaration, publication d'images intimes.
- **Vol, fraude et méfait** : fraude, méfait, vol simple.
- **Autres infractions** : bris de condition, trouble de la paix, violence conjugale

- **Infractions sexuelles** : agression sexuelle, contacts sexuels, leurre d'enfants, pornographie juvénile, proxénétisme.
- **Violence grave** : homicide, tentative de meurtre, enlèvement, séquestration, voies de fait graves.
- **Armes à feu** : possession, usage, trafic ou toute infraction liée aux armes.
- **Criminalité organisée** : participation, recrutement ou commission d'un crime pour une organisation.
- **Drogues et stupéfiants (grave)** : trafic, importation, production.
- **Vol et crimes graves** : vol qualifié, introduction par effraction.
- **Conduite automobile** : infraction causant la mort ou des lésions corporelles.
- **Autres** : extorsion, incendie criminel mettant la vie en danger.

Je m'engage à :

- Prendre toutes les précautions pour assurer la sécurité de mon équipe ainsi que celle des clients de l'Opération Nez rouge en respectant, entre autres, les lois sur la circulation routière dans ma province (limites de vitesse, port de la ceinture, signalisation routière, stationnement, etc.). *L'Opération Nez rouge n'est pas responsable des contraventions obtenues dans le cadre de mes fonctions comme bénévole.*
- Observer le code d'éthique de l'Opération Nez rouge :
 - **Sobriété:** Ne pas consommer d'alcool ni de cannabis la journée de ma participation à titre de bénévole de l'Opération Nez rouge.
 - **Service confidentiel :** Tous les renseignements concernant les clients et les bénévoles de l'Opération Nez rouge qui sont portés à ma connaissance seront traités confidentiellement. De plus, ils ne seront pas utilisés à d'autres fins que pour le mandat qui m'a été confié. Même entre collègues bénévoles, je m'abstiendrai de divulguer des détails pouvant permettre l'identification d'un client ou d'un bénévole.
 - **Politesse :** Patience et courtoisie envers les clients en toute circonstance.
 - **Gratuité :** Le service offert par l'Opération Nez rouge est tout à fait gratuit. Je ne sollicite jamais un client. Toutefois, si celui-ci fait un don, je le remercie sincèrement.
 - **Fatigue:** Les bénévoles de l'Opération Nez rouge sont souvent exposés à la fatigue. Il ne faut pas sous-estimer les effets de la fatigue pendant la nuit puisque notre organisme est habituellement au repos entre 2h et 6h. Par conséquent, je ne surestimerai pas mes capacités et je ferai, si nécessaire, une sieste avant de me présenter à la centrale à titre de bénévole de l'Opération Nez rouge.
 - **Respect entre bénévoles :** Tous les bénévoles de l'Opération Nez rouge, qu'ils travaillent à la centrale ou sur la route, méritent tout mon respect et toute ma considération.
- Remettre à l'Opération Nez rouge la totalité des sommes d'argent reçues (dons, pourboires, cadeaux, etc.).

Si je ne respecte pas mon engagement, l'Opération Nez rouge se réserve le droit de mettre un terme à ma participation bénévole pour la campagne en cours et les suivantes. La décision de l'Opération Nez rouge est sans appel.

Il est également possible d'être bénévole à la centrale de coordination. Informez-vous auprès de votre centrale locale.

Conduit le chauffeur et le partenaire dans sa propre voiture.

Permis de conduire de classe 5 et véhicule obligatoires

- Assurez-vous de bien remplir les sections *Permis de conduire* et *Compagnie d'assurances* au recto.
- L'assurance complémentaire de l'Opération Nez rouge s'applique uniquement aux escortes motorisées dont la voiture est assurée pour ses propres dommages.
- Vous devez avoir en votre possession votre preuve d'assurance et votre permis de conduire valide lors de votre soirée à l'Opération Nez rouge.

Conduit la voiture du client.

Permis de conduire de classe 5 obligatoire

- Vous devez indiquer votre numéro de permis de conduire dans la section au verso.
- Vous devez vous assurer d'avoir en possession votre permis de conduire valide lors de votre soirée à l'Opération Nez rouge.

Accompagne le chauffeur dans la voiture du client.

Permis de conduire non obligatoire,

- mais inscrire le numéro au verso accélérera le traitement de votre dossier.

Lors de votre soirée à l'Opération Nez rouge, n'oubliez pas d'apporter les éléments suivants :

- Deux pièces d'identité, dont une émise par le gouvernement et comprenant nom, date de naissance, signature et photo (carte d'assurance maladie, passeport, permis de conduite, etc.);
- Votre permis de conduire valide (pour les escortes motorisées et chauffeurs);
- Votre preuve d'assurance automobile (pour les escortes motorisées).

NOVEMBRE / DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
					27	28
					4	5
					11	12
					18	19
				31		

Veuillez encercler les dates des soirées auxquelles vous aimeriez participer. Veuillez noter qu'un délai d'au moins 7 jours est requis afin de procéder à la vérification de votre dossier.

Un cellulaire avec l'application QNR est obligatoire par équipe.